

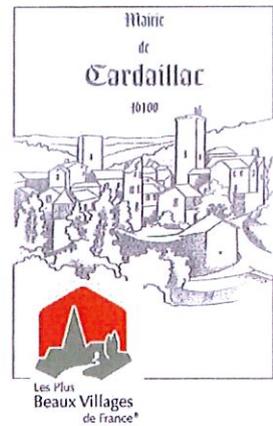
MAIRIE

Rue du 11 mai 1944

46100 Cardaillac

Tél : 05.65.40.14.32

Mail : commune-de-cardaillac@orange.fr



Procès verbal des délibérations du Conseil municipal
de la commune de Cardaillac
Séance du 3 juin 2024 à 20h30

Sous la présidence de Sophie PICARD, Maire de la commune

La convocation a été adressée le 30/05/2024, avec l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 mai 2024
2. Adhésion au service de médecine du travail
3. Budget principal : décision modificative n°1
4. Budget annexe restaurant : décision modificative n°1

Sont présent-e-s : Sophie PICARD, maire, Xavier VIDAL, 1^{er} adjoint, Mélusine CHAGNAUD, 2^{ème} adjointe, Florent BRÉGEON, 3^{ème} adjoint, Nicolas AKIELEWIEZ, Martine CHAMPOMIER-KURTZ, Sylvain CHARTROU, Yolande LILLE, Brigitte VASSOGNE, conseiller-e-s.

Procurations : Frédéric MERLO, 4^{ème} adjoint, ayant donné pouvoir pour le vote à Xavier VIDAL.

Sont absent-e-s : Laurent DELRIEU et Mélissa TEYSSIÈRES, conseiller-e-s.

Mélusine CHAGNAUD est élue secrétaire de séance.

La séance débute à 21h22.

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

20240603 01 : Adhésion au service de santé-prévention du Centre de gestion du Lot

La Maire expose à l'assemblée délibérante que le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a décidé, par une délibération en date du 16 novembre 2023, de créer un service santé-prévention.

Le Maire présente la convention correspondante, qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'autoriser la Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de gestion du Lot.

Article 2 : de voter les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

Délibération n°20240603 02 : Budget communal 2024 — Décision modificative n°1

Madame la maire informe l'assemblée du montant des frais engagés dans le cadre de la réouverture du Bar-restaurant de Cardaillac à hauteur de 4 500.00€.

Elle propose de procéder à un virement de crédits du budget communal principal vers le budget annexe bar-restaurant au moyen d'un transfert de crédits :

211-2024-DM1		
Section/Sens	Article	Montant
SF-D	60631 - Fournitures d'entretien	-2 000,00 €
SF-D	60633 - Fournitures de voirie	-2 000,00 €
SF-D	6064 - Fournitures administratives	-500,00 €
SF-D	65821 - Déficit des budgets annexes SPIC	+ 4 500,00 €
TOTAL		- €

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : de voter la décision modificative n°1 au budget communal principal telle que présentée ci-avant.

Article 2 : charge Madame la maire de transmettre la présente décision au comptable du SGC de Figeac.

Délibération n°20240603 03 : Budget annexe Bar-restaurant— Décision modificative n°1

Madame la maire informe l'assemblée du montant des frais engagés dans le cadre de la réouverture du Bar-restaurant de Cardaillac à hauteur de 4 500.00€.

Elle propose à l'assemblée d'inscrire des crédits supplémentaires au budget annexe Bar-restaurant par transfert de crédits tels que :

239-2024-DM1					
Section	COMPTE	MONTANT	Section	Opération / Compte	Montant
SF-R	74741—Subvention de la commune	4 500,00 €	SF-D	023—Virement de la section d'inv.	2 303,15 €
SI-R	021—Virement de la section de fonct.	2 303,15 €	SI-D	86/21352—Bâtiments privés	2 303,15 €
			SF-D	60611—Eau	205,81 €
			SF-D	60612—Elec	82,36 €
			SF-D	60621—Combustibles	1 000,00 €
			SF-D	60628—Autres fournit.non stockées	908,68 €
TOTAL		6 803,15 €	TOTAL		6 803,15 €

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : de voter la décision modificative n°1 au budget annexe bar-restaurant

Article 2 : de charger Madame la maire de transmettre la présente décision au service de gestion comptable.

La séance est levée à 23h54.

Dernier feuillet

Année 2024
Commune de Cardaillac
Séance du 3 juin

Liste récapitulative des délibérations :

1. Adhésion au service de santé-prévention du Centre de gestion du Lot
2. Budget communal 2024 —Décision modificative n°1
3. Budget annexe Bar-restaurant—Décision modificative n°1

La secrétaire de séance, Mélusine CHAGNAUD

La Maire, Sophie PICARD



